

Office de la consommation

Qualité et distribution de l'eau Chemin des Boveresses 155 CH - 1066 Epalinges



Reçu le:

2 4 FEV. 2022

CP		FS	100
VD		RT	
JPS		BC	X
SD	X	Si	X
RM		0.7	
Suivi		П	

Commune de Moudon Monsieur Serge DEMIERRE Place de l'Hôtel-de-Ville 1 Case postale 43 1510 Moudon

☑eSéances ☑PA

Dossier 80.04

Epalinges, le 22.02.2022

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier: 22-VD-508

V 1



INTRODUCTION

But du contrôle :

Suivi de qualité ressource en eau / Eau potable / Commune de Moudon

Prélèvement du :

08.02.22 10.02.2022

Date arrivée : Effectué par :

Services industriels de Moudon,

ÉCHANTILLONS

22-16093 Eau potable à la source

S4292 - Ressources de Moudon, S8-PE5 - Sources de Pré d'Enroux - Captage 5, 1510

Moudon

22-16094

Eau potable à la source

S4292 - Ressources de Moudon, S8-PE4 - Sources de Pré d'Enroux - Captage 4, 1510

Moudon

RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon: 22-16093

Secteur:

S4292 - Ressources de Moudon

Lieu de prélèvement :

S8-PE5 - Sources de Pré d'Enroux - Captage

5, 1510 Moudon

Dénomination spécifique :

Eau potable à la source

Analyses physico-chimiques (VD-PCAM-Majeur)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
751-MON-004	Conductivité électrique	585 ± 29 μS/cm	M : max. 800 μS/cm	
751-MON-001	Nitrate	42.7 ± 4.3 mg/l	max. 40.0 mg/l	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

N° de dossier : 22-VD-508 V 1

N° d'échantillon: 22-16094

Secteur:

S4292 - Ressources de Moudon

Lieu de prélèvement :

S8-PE4 - Sources de Pré d'Enroux - Captage

4, 1510 Moudon

Dénomination spécifique :

Eau potable à la source

Analyses physico-chimiques (VD-PCAM-Majeur)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
751-MON-004	Conductivité électrique	588 ± 29 μS/cm	M : max. 800 μS/cm	
751-MON-001	Nitrate	36.0 ± 3.6 mg/l	max. 40.0 mg/l	Conforme

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale; M: Valeur directive

VOIES DE DROIT

Conformément aux articles 67 et 70 de la loi fédérale du 20 juin 2014 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI), vous avez le droit de former opposition à nos décisions, par écrit auprès du Chimiste cantonal, dans un délai de 10 jours dès réception du présent rapport. L'opposant supportera les frais de la procédure de réexamen si son résultat lui est défavorable.

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que les échantillons prélevés. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

LE CHIMISTE CANTONAL

Copie(s) à :

Services industriels de Moudon, Chemin de Bronjon 9, Case postale 43, 1510 Moudon

Mandaterre Sàrl, Monsieur Benjamin SORNAY, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon-les-Bains